



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM  
DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.  
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire
CORTIJO Juan	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire

COMBRE Rémy – FROMM Christine – GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL  
Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

FURLING Magalie  
MAYNARD Marlyse (procuration à FROMM Christine)  
ACKERMANN Gérard (procuration à SPINDLER Camille)

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Participation aux frais de fonctionnement – Salle Polyvalente
- 3) Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires – représentants de la Commune
- 4) Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 5) Périscolaire
- 6) Rénovation éclairage public
- 7) Divers

### **1. Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2022 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Participation aux frais de fonctionnement – Salle Polyvalente**

Madame le Maire rappelle qu'il n'a pas été procédé au recouvrement des participations aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente pour les années 2020 et 2021 en raison de la crise de la Covid-19.

La situation étant redevenue à la normale, sans restriction particulière, le conseil municipal décide de demander à nouveau cette participation aux associations communales qui utilisent la salle polyvalente.

Monsieur COMBRE Rémy propose de baisser la cotisation de l'Association de Quilles en raison de la perte d'équipes et d'un changement de fréquence d'utilisation.

Il est ainsi proposé la participation suivante :

Association	Montant €
Football	300
Quilles	1 000
Gym	400
TOTAL	1 700

Concernant le FC Waldhof, des renseignements vont être pris quant au lieu des entraînements et des matchs.

Une élue municipale étant présidente d'une association citée ci-dessus et afin de ne pas influencer le vote de l'assemblée délibérante, il lui a été demandé de ne pas participer au débat et de s'abstenir au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE le tableau tel que présenté ci-dessus et charge Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **3. Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires - représentants de la Commune**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur BRENDLE Marius avait été désigné comme représentant de la commune au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCSPV) en juillet 2020.

Suite à sa démission, il y a lieu de désigner un nouveau membre.

Monsieur COMBRE Rémy propose sa candidature. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **4. Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'envoi - par la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach - d'un projet de modification de ses statuts avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les modifications portent notamment sur le changement du nom de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach en Communauté de Communes « Alsace Rhin Brisach ». Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures telles l'intégration de la compétence « Assainissement/eaux pluviales » dans les compétences obligatoires, l'intégration de la compétence « Organisation de la mobilité », l'exécution des tâches de gestion (paiement des factures, recouvrement des recettes, tenue de la comptabilité) par le Service de Gestion Comptable de Colmar...

Les Conseils Municipaux des communes membres ont trois mois pour se prononcer à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes, c'est-à-dire la majorité des deux tiers représentant la moitié de la population ou l'inverse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de modification des statuts avec pour date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **5. Périscolaire**

Le périscolaire offre actuellement 16 places – mais ce nombre est de loin insuffisant. Soucieuse de répondre aux besoins croissants des familles résidentes de notre village mais aussi pour éviter une fermeture de classe en raison de la fuite d'élèves (résultant d'un défaut de mode de garde), la Commune mène depuis quelque temps une réflexion pour un nouveau format.

#### **6. Rénovation éclairage public**

La volonté de la Municipalité est de convertir l'éclairage public de la commune en énergie respectueuse de l'environnement tout en accomplissant des économies non négligeables.

Monsieur HAUMESSER Christian - 1<sup>o</sup> Adjoint - présente une étude relative au remplacement des luminaires actuels par des ampoules LED. Elle laisse apparaître une économie d'énergie de plus de 80 %.

La rénovation de l'éclairage public pourrait se « faire » sur deux exercices. La première étape consisterait en la modernisation des éclairages les plus consommateurs d'énergie dans la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public de la Commune
- DECIDE de réaliser les travaux
- APPROUVE la première partie de travaux qui consistera au remplacement des points lumineux les plus énergivores pour un montant situé entre 35 000 et 40 000 € HT.
- INDIQUE que des demandes d'aides financières vont être rédigées
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

## 7. Divers

- a) Madame le Maire fait part au conseil de la demande faite par Madame KLEE Pascale – Chef d'exploitation agricole – concernant la parcelle louée à la Commune.

Madame KLEE Pascale fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle cédera son exploitation agricole à son fils Monsieur KLEE François. Elle sollicite le transfert de la location de la parcelle communale au profit de son fils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la location de la parcelle agricole cadastrée section 54 parcelle 34 d'une surface de un (1) hectare au profit de Monsieur KLEE François à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer un avenant au contrat de bail à ferme.

- b) Madame le Maire fait part de la demande concernant le changement de dénomination de la partie preneuse de la parcelle cadastrée section 25 parcelle 213 d'une contenance de 70 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le changement de dénomination de « Monsieur ENGASSER Jean-Paul » - de la parcelle cadastrée section 25 parcelle 213 d'une contenance de 70 ares - en « ENGASSER T.P. SAS ».
- AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer un avenant au contrat de bail à ferme.

- c) Madame le Maire fait part de trois demandes de subventions pour lesquelles le conseil municipal n'a pas souhaité donner de suite favorable.

- d) Madame le Maire souligne le très bon travail effectué par la stagiaire et propose de reconduire son contrat du 2 au 4 novembre 2022 inclus. Le conseil municipal approuve cette proposition et charge Madame le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

- e) Madame le Maire rappelle que Marie - Gérante de l'Épicerie et Café « Chez Marie » - souhaitait la mise en place d'un panneau directionnel indiquant l'épicerie au niveau de la piste cyclable. Renseignements ont été pris auprès de la CEA. La mise en place dudit panneau s'avérant trop complexe, il est proposé d'implanter le panneau directionnel sur le terrain communal.

- f) Madame le Maire informe qu'une consultation publique - par voie électronique - se tient actuellement sur le Projet de Plan Climat Air Energie Territorial et ce jusqu'au 17 novembre 2022.

Le public peut consulter les documents et faire part de ses observations sur le site internet du PETR (<https://www.rhin-vignoble-gransballon.fr/climat/consultation-pblique/>).

- g) Cette année, il n'y aura pas de vente de bois à Obersaasheim.
- h) Madame le Maire demande à fixer une date pour la Commission Voirie. Celle-ci est fixée au jeudi 10 novembre 2022 à 18h.
- i) Madame MELAYE Angéline rappelle la fête de Noël du 18 décembre 2022 et présente l'avancement du projet. L'idée d'un marché de Noël a été retenue. Une réunion avec les Présidents d'Associations aura lieu jeudi 3 novembre 2022.
- j) Madame FROMM Christine demande si lors d'une annulation de location de la Salle Polyvalente des arrhes pouvaient être demandés. Il s'agit d'une situation plutôt rare. Mais si elle devait se produire plus souvent, il y aurait lieu, en effet, de revoir le contrat de location.
- k) Monsieur SCHUBNEL Thierry informe qu'un concert de la St-Hubert aura lieu le dimanche 13 novembre 2022 à 10 h 30 à l'Eglise d'Obersaasheim.  
Il informe également que la salle d'eau est quasiment terminée.
- l) Monsieur HAUMESSER Christian fait part d'une demande concernant la mise en place d'un atelier mémoire les lundis matin pendant 2 heures, à compter du 9 janvier 2023. Une douzaine de séances sont prévues. Le conseil municipal donne son accord. Elles se tiendront à la Mairie. Des informations complémentaires suivront.
- m) Monsieur HAUMESSER Christian fait part de la cessation d'activité prochainement de l'Association de pêche « APP aux Bons Amis ». Les personnes qui souhaitent reprendre le flambeau peuvent se renseigner en mairie.
- n) Madame FROMM Christine informe que l'Association de Quilles passera dans les foyers proposer des calendriers les 3 et 4 décembre 2022.
- o) Monsieur HILDWEIN Joël informe que les Sapeurs-Pompiers passeront dans les foyers proposer des calendriers le dimanche 20 novembre 2022.
- p) Madame SPINDLER Camille informe que le loto des écoles aura lieu le 29 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 45.

Obersaasheim, le 9 novembre 2022



Le Maire,

Marie-Laure GEBER

Accusé de réception en préfecture  
068-216802462-20221028-01-28-10-2022-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2022  
Date de réception préfecture : 10/11/2022

**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 28 octobre 2022**

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Participation aux frais de fonctionnement – Salle Polyvalente
- 3) Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires – représentants de la Commune
- 4) Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach
- 5) Périscolaire
- 6) Rénovation éclairage public
- 7) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	<i>FROMM Christine</i>
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal	<i>Absent</i>	SPINDLER Camille
FURLING Magalie	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		